

BOSC-ROGER-SUR-BUCHY. Le projet de parc éolien est abandonné

EDF énergies nouvelles vient de renoncer au projet éolien sur le site de Razeran, au grand dam de Bosc-Roger-sur-Buchy, et à la satisfaction de Bois-Hérault...

La Société EDF énergies nouvelles et son partenaire la Société OSER ont décidé de renoncer au projet éolien qui se développait sur le territoire de Bosc-Roger-sur-Buchy. Le motif est environnemental : les éoliennes ne s'intègrent pas dans le cadre classé de la commune de Bois-Hérault et de son château. À l'annonce de cette décision, le conseil municipal de Bosc-Roger-sur-Buchy ne cache pas sa déception. Le maire Jacques Sellier rappelle qu'il s'agit d'un projet déjà ancien, sur lequel la commune fondait de grands espoirs : « Le projet avait été lancé en 2007, lors du précédent mandat, par René Morel, maire en place à l'époque, suivi par son Conseil Municipal en majorité, puis abandonné à cause de la réglementation sur la ZDE (Zone de Développement Éolien). Mais c'est en 2013 que la loi ZDE fut révisée et donna la possibilité à toute commune, individuellement, de pouvoir développer un projet d'éoliennes sur son territoire ». Suite aux élections de

mars 2014, Jacques Sellier (1er adjoint au mandat précédent), devenu maire, propose à son nouveau Conseil Municipal, lors de la réunion du 1er juillet 2014, de relancer le projet. « Celui-ci est adopté à une large majorité. Il faut dire que la commune est régulièrement sollicitée par des développeurs de projets éoliens pour le site de Razeran qui figure en bonne place sur le schéma départemental de développement de l'éolien. »

Études, environnement, intérêt général...

Dans la commune voisine, Bois-Hérault, les élus ne nourrissaient pas le même enthousiasme à l'égard de ce projet éolien. Apparaissant dans la perspective du château, et visibles de différents lieux remarquables du secteur bucheois, les éoliennes sont senties comme une nuisance. Pour Jacques Sellier, ces désagréments sont très relatifs : « Le château de



Les éoliennes de Bosc-Roger-sur-Buchy ne sortiront finalement pas de terre (photo d'illustration)

Bois-Hérault et ses jardins ont fait l'objet d'une étude paysagère. L'évaluation de l'impact du projet s'est appuyée sur une série de photomontages réalisés à partir de clichés pris sur le site du château, en plein hiver au début du mois de février. L'analyse de ces photomontages a conclu qu'il apparaîtrait, à 3,3 km à vol d'oiseau, en montant au 3e étage, la cime d'une éolienne et ceci par très beau temps. Il est vrai qu'en Normandie le beau temps illumine notre région toute l'année et surtout en hiver. En résumé,

qu'il fasse beau ou pas, les éoliennes ne sortiront pas de terre à Bosc-Roger. Des années d'études balayées... » Ce n'est certes pas l'avis d'Édouard de Lamaze, maire de Bois-Hérault et propriétaire du château. « C'est faux. Ces éoliennes étaient assises sur un terrain qui surplombe le bois du Trianon, dans la perspective du jardin de Bois-Hérault. Et il ne faut pas s'arrêter au château de Bois-Hérault, mais considérer le village tout entier, et ses 700 hectares. On peut saluer EDF-Energies nouvelles pour son sens de l'analyse environ-

nementale, car c'est une très belle prise de conscience. Je peux comprendre la déception de nos voisins de Bosc-Roger-sur-Buchy, mais est-ce qu'on ne pourrait pas mieux se concerter ? Ce n'est pas anodin pour les voisins... Et gérer l'intérêt général, c'est cela avant tout ».

Si les principaux concernés sont si déçus, c'est qu'ils comptaient bien sur les recettes générées par les éoliennes pour optimiser leur situation budgétaire. « Pour la deuxième année consécutive, les dotations de l'État sont revues à la baisse et il est dommage de passer à côté d'une entrée d'argent importante, sans que la commune verse un centime d'euro pour la réalisation de ce projet et ne soit contrainte de revoir ses taux d'imposition à la hausse dans les années à venir ». Là encore, Édouard de Lamaze n'est pas de cet avis. « L'erreur tient au fait d'avoir décidé ce projet alors que toute analyse sereine préalable menait aux

conclusions que j'ai énoncées, et de fonder sa politique sur une chimère ! »

« On n'impose pas un projet comme celui-là »

Au final, une certaine amertume règne à Bosc-Roger-sur-Buchy, où l'arrêt du projet éolien est mal vécu. « Comme souvent en France, on est pour les projets, les infrastructures, mais surtout pas à sa fenêtre ! Chacun peut penser ce qu'il veut de la beauté ou de la laideur des éoliennes : c'est un débat, mais personne ne peut nier que c'est la seule énergie propre, complémentaire, crédible et alternative au nucléaire ».

« Oui, mais pas n'importe où, réagit encore Édouard de Lamaze. Cela s'appelle le respect de l'environnement. On n'impose pas un projet comme celui-là... »